



## Demande de CLM dans la fonction publique territoriale.

-----  
Par Veilleur

Bonjour,

Une personne titulaire de la fonction publique territoriale est en mi temps thérapeutique depuis bientôt un an. Son état de santé ne s'est pas améliorée.

Suite à une consultation généraliste, celui ci lui a établi un certificat pour demander un congés longue maladie.

Après avoir présenté ce certificat, la RH du service lui a indiqué qu'elle ne pouvait demandé un CLM que si elle est en arrêt maladie.

Est il possible d'avoir une confirmation concernant cette condition ?

Merci.